Guide pour les associations

Demande de subvention inférieure à 5000 €

Quelles dépenses sont « subventionnables »

En premier lieu, une collectivité territoriale ne peut octroyer une subvention à une association que si l'activité ou le projet de cette dernière présente un intérêt public local. Pour les subventions octroyées par l'Etat, on parle d'intérêt général (à ne pas confondre avec la notion fiscale d'intérêt général d'une association).

Intérêt général

L'activité ou le projet de l'association doit couvrir les domaines comme le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Intérêt public local

Il faut remplir plusieurs conditions :

La subvention :

- respecte le principe de neutralité (laïcité, absence de but politique, non intervention dans un conflit collectif de travail) ;
- présente un intérêt général local ;
- n'est pas motivé par la seule volonté de satisfaire un intérêt privé ;
- rentre dans le champ d'application territorial de la collectivité ;
- répond aux besoins de la population locale.

Une présentation financière de l'association

L'association doit faire preuve de transparence, en communiquant l'ensemble de ses documents financiers :

- Copie des **derniers comptes annuels et des rapports moral et financier présentés lors de la dernière assemblée générale** ;

- Un **budget prévisionnel pour l'ensemble des activités de l'association**. Approuvé par l'organe délibérant (Bureau ou conseil d'administration ou assemblée générale selon les statuts).

Les caractéristiques de la subvention

La principale caractéristique de la subvention est d'être attribuée sans contrepartie.

Du fait de l'absence de contrepartie, la subvention présente un caractère discrétionnaire pour la collectivité publique qui l'accorde, ce qui signifie qu'une association n'a aucun droit à l'attribution ou au renouvellement d'une subvention d'une année sur l'autre.

L'attribution d'une subvention par une collectivité publique doit être justifiée par des considérations d'intérêt général local pour le soutien d'un projet. Le montant de la subvention présente un caractère forfaitaire.

Une subvention ne peut être consentie qu'à une association dotée de la personnalité morale et juridique, par conséquent régulièrement déclarée. Certaines associations ne peuvent recevoir des subventions nationales, régionales, départementales, européennes que si, en plus elles sont agréées par ces administrations (cas des associations sportives, s'agissant des subventions de l'état, par exemple).

La subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative. Elle peut prendre des formes variées, et être octroyée en espèces et /ou en nature (mise à disposition de locaux, matériels, prestations, etc…).

Une subvention ne sera accordée qu'après fourniture des documents comptables et du rapport moral annuel.

Les avantages en nature

Ils peuvent être divers et comme la subvention financière, ils ont un caractère discrétionnaire pour la collectivité publique qui l'accorde. L'ensemble détermine la subvention globale.

- **Les locaux communs**

- **Les locaux affectés** à certaines associations. Ces affectations ne le sont qu'à titre précaire et doivent impérativement être entretenus de manière correcte et systématique et la consommation d'énergie, maîtrisée.

- **Les matériels** Les matériels municipaux comme les locaux doivent être entretenus de manière correcte et systématique et utilisés en fonction de leur destination.

- **Intervention des personnels municipaux** ponctuelle, après demande et accord de l'autorité territoriale.

- **Les photocopies** ponctuelles et en quantité raisonnable, après demande et accord de l'autorité territoriale.

Pièces à joindre impérativement à votre demande

Pièces à joindre impérativement tous les ans :

- ☐ Le présent dossier dûment complété
- ☐ Un bilan annuel d'activités (actions entreprises, projets réalisés…) signé par le président
- ☐ Prévisionnel de l'année en cours (N)
- ☐ Bilan de l'année précédente (N-1) Annexe 1
- ☐ Fiches « MANIFESTATIONS » et « DEPENSES DE FONCTIONNEMENT » accompagnées des justificatifs
- ☐ Si changement de banque, fournir un RIB

Pièces à joindre en plus, lors de votre 1ère demande de subvention :

- ☐ Récépissé de déclaration à la Sous-Préfecture
- ☐ Copie de l'extrait au journal officiel
- ☐ Copie des statuts signés par le président
- ☐ Composition du conseil d'administration avec nom et fonction des membres
- ☐ Relevé d'identité Bancaire ou postal au nom de l'association à coller à l'emplacement prévu
- ☐ Numéro SIREN de l'association
- ☐ Un RIB

Le dossier doit obligatoirement comporter le prévisionnel 2027 (suivant modèle, page 10) et le bilan financier 2026 que vous avez présenté à votre dernière Assemblée Générale.

Dossier de demande

de subvention communale 2027
au titre des associations

Nom et adresse de l'association :

……

……

……

……

……

……

Motivation de la demande :

……

……

……

……

Montant de la subvention demandée :

……

A adresser à : Madame le Maire - Mairie du Lardin Saint-Lazare
2, avenue Georges Haupinot - 24570 Le Lardin Saint Lazare

Avant le 12 février 2027

En cas de non-retour à cette date, aucune subvention ne sera attribuée.

Présentation de l'association

Nom exact de l'association en toutes lettres (en cas de changement récent, indiquer aussi l'ancien titre et joindre l'extrait de publication au journal officiel) :

……

……

Objet (précisé dans les statuts) :

……

……

……

……

Adresse du siège social :

……

……

……

Adresse postale (si différente du siège social) :

……

……

……

TEL mobile et/ou fixe : ……

E-MAIL : ……

Territoire d'intervention de l'association :

……

……

Renseignement concernant le bureau

Président(e) :

M ☐ Mme ☐

NOM, prénom : ……

Date de naissance : …… Profession : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Commune : ……

Tél : ……..

e-mail : ……

Secrétaire :

M ☐ Mme ☐

NOM, prénom : ……

Date de naissance : …… …Profession ……

Adresse : ……

Code postal …… Commune : ……

Tél : ……..

e-mail : ……

Trésorier(e) :

M ☐ Mme ☐

NOM, Prénom : ……

Date de naissance : …… Profession : ……

Adresse : ……

Code postal : …… Commune : ……

Tél : ……..

e-mail : ……

Fonctionnement de l'association

1 – Affiliation

Etes-vous affilié à une fédération ?

Si oui laquelle ? ……

Nombre d'affiliés : …….. Numéro d'affiliation : ……

S'agit-il d'une :

Association locale ……. OUI ☐ NON ☐

Antenne nationale…… OUI ☐ NON ☐

2- Moyens financiers de l'association à la date de fin du précédent exercice

Compte courant	
Placement/ épargne	
Autre type de ressources	

3 – Implication de l'association dans la ville locale

- Avez – vous participé aux animations de la ville cette année ? **Si oui,** de quelle manière ?

……

……

……

- Avez – vous participé à des animations scolaires cette année ? **Si oui**, lesquelles :

……

……

……

- Quelles ont été vos actions cette année ?

……

……

……

……

- Avez – vous des propositions d'animation pour 2027 ?

……

……

……

……

……

……

……

……

Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e) (nom, prénom) ……..

Représentant(e) légal(e) de l'association ……

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures : celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci.

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondant) ;
- Exactes et sincères, les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- Que l'association respecte les principes et valeurs de la « charte des engagements réciproques » conclue le 14 février 2014 entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- Que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, numéraire et/ou en nature) sur les 3 derniers exercices (dont l'exercice en cours), inférieur ou égal à 500 000 euros ;

Demande :

- **Une subvention de** : …… **euros** au titre de l'année en cours

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB si 1ère demande).

Nom (s) Prénom (s) signature(s)

ANNEXE 1
COMPTE-RENDU QUALITATIF ET FINANCIER

- **1 . Bilan qualitatif de l'action réalisée** : veuillez détailler les actions que vous avez menées lors de votre précédente année de fonctionnement.

- **2. Bilan financier** : qui a clôturé votre précédente année de fonctionnement et que vous avez présenté lors de votre dernière Assemblée Générale ou suivant le modèle ci-après :